

BE-A0523_713513_713832_FRE

Inventaire des archives de la paroisse de
Saint-Georges-en-Rioul à Huy, 1397-XVIIIe
siècle



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Contenu et structure.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Archives de la paroisse Saint-Georges-en-Rioul de Huy.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Paroisse Saint-Georges-en-Rioul à Huy

Période:

1397-XVIIIe siècle

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.7571

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 3.00
- Etendue inventoriée: 0.18 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Tous les documents peuvent être reproduits en conformité avec les règles et les tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Paroisse Saint-Georges-en-Rioul de Huy.

HISTORIQUE

Première mention : 1130. Depuis 1620, les revenus sont annexés au couvent-collège des ermites de Saint-Augustin et un des religieux en est curé. Au début du XVIIe siècle, la paroisse comptait 300 communiants environ, l'église avait deux autels fondés. L'église fut paroissiale jusqu'à la Révolution ou au Concordat. Elle servit de chapelle au collège communal jusqu'en 1841, puis fut affectée à des usages profanes. Depuis 1779, les Augustins s'étaient transférés dans les locaux des ci-devant Jésuites.

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé du fonds.

Description des séries et des éléments

- 1** ARCHIVES DE LA PAROISSE SAINT-GEORGES-EN-RIOUL DE HUY
Chartrier. 1397-1539. 33 pièces
1. 30 décembre 1380.
 2. Transfixe. 14 juillet 1397, 25 octobre 1397.
 3. 10 novembre 1400.
 4. 18 février 1413.
 5. Cour de Massar Danialy de Brongne. Massar donne à tenir en accense héritable à Johan Butore demeurant " four delle porte en Rioulle ", une pièce de terre d'environ 3 journaux située en " Pessonruwalle " moyennant paiement de 9 muids d'épeautre de rente héritable, " mssure hoyche " (chaque muid d'une valeur de 12 deniers). 28 juillet 1415.
Cour de Wathier de Buxhoville. Johan Butore relève de Wathier une pièce de terre spécifiée dans un document annexé à celui-ci, il paiera chaque année à Wathier les droits qui en dépendent. 17 janvier 1417.
Cour jurée de la collégiale de Huy (...) et des biens appartenant à l'archidiaconé de celui-ci " à cause des messes de Ramelot qui soy celebrent en l'église Saint-Georges-en-Rioul Maty de Resteal, vigneron, bourgeois de Huy, relève une pièce de terre, à présent vignes ", contenant environ 3 journaux moyennant paiement annuel à l'archidiaconé de 9 muids d'épeautre de rente héritable. 11 juillet 1505.
 6. Gilchon de Boilhe, " manant " à Celles, cède à Johan de Tystre le schohier, oppidain de Huy, les pièces de terre énumérées dans l'acte ci-dessus, Johan s'engage à payer annuellement à la cour dont ces biens relèvent les cens, rentes et redevances lui dues. 1er mai 1416.
Johan de Tyste le schohier, oppidain de Huy, cède à Jacquemien de Namur, clerc " manant " à Huy, agissant en tant que mambour au nom des Communs Pauvres de l'église Saint-Georges-en-Rioul à Huy, plusieurs pièces de terres situées à Celles et dans les localités voisines, Jacquemien s'engager à payer annuellement à la cour dont ces biens relèvent les cens, rentes et redevances lui dues. 24 octobre 1417.
 7. Johan de Tyste le schohier, oppidain de Huy, cède à Jacquemien de Namur, clerc " manant " à Huy, agissant en tant que mambour au nom des Communs Pauvres de l'église Saint-Georges-en-Rioul à Huy, plusieurs pièces de terre situées à Celles et dans les localités voisines, Jacquemien s'engage à payer annuellement à la cour dont ces biens relèvent les cens, rentes et redevances lui dues. 24 octobre 1417.
 8. Cour jurée de l'église Saint-Georges-en-Rioul et de l'autel Saint-Nicolas qui s'y trouve (transfixe). Simon de Stordoer le vigneron demeurant dehors la porte de Saint-Georges-en-Rioul, cède à Jean Michar le masclier, oppidain à Huy, une maison, cortil et assiese " séant en Rioul déleis les restéal " relevant de la cour jurée. Jean Michar s'engage à payer 5 marks de cens de Huy héritables (1/3 au curé, 1/3 au recteur de l'autel Saint-Nicolas, 1/3 aux pauvres et luminaire de l'église), une moitié à la Saint-Jean-Baptiste et l'autre à la Noël. Le transfixe unit 3 autres actes relatifs à la dévolution du bien en question émanant : du chapitre de la

- collégiale de Huy (26 juillet 1419) ; de Lambert de Mestier, prêtre officiant à l'église Saint-Georges-en-Rioul (24 juillet 1419) ; du chapitre de la collégiale de Huy (22 juin 1419). 8 mai 1443.
9. Transfixe de 3 pièces. 15 juillet 1421, 16 mai 1425, 13 mars 1440.
10. 8 mars 1423.
11. Transfixe de 6 pièces originales sur parchemin. 11 septembre 1423, 30 mai 1439, 3 mai 1440, 15 août 1444, 2 janvier 1465, 27 octobre 1466.
12. Lettre des cours jurées des biens appartenant au curé et aux pauvres et luminaire de Saint-Georges-en-Rioul. Henri (...), mari de feu Aghisse, fille de Tonnar de Meiffe fait relief, en tant que nouvel héritier, successeur de sa femme d'un jardin situé " desour la porte de Rioul en lieu condist drier Saint-Vis joindant alle hertaige de Saint-Vis ", moyennant paiement annuel de 23 sous de cens de Huy, 2/3 au curé 1/3 au luminaire, une moitié à la Saint-Jean-Baptiste et l'autre à la Noël suivante ; Henri assigne en outre à l'église pour le salut des âmes de son épouse et de son fils 15 sous de même cens, 1/3 au curé, 1/3 au luminaire et 1/3 aux pauvres de l'église. [Septembre 142[?]].
13. Transfixe. 28 juin 1430, 4 mai 1439.
14. Cour jurée des biens du luminaire de l'église Saint-Georges-en-Rioul à Huy. Pour faute de paiement d'un muid d'épeautre de rente héréditaire dû au luminaire de l'église par Gérard et Lambert de Rorive, rente assise sur le " cortil alle Spine " et sur une maison, cour, jardin, (...) situés à Rorive (Amay), Goffin de Vauz le machon, mambour du luminaire de Saint-Georges-en-Rioul a obtneue saisine de ces biens devant la cour d'Amay. Comme Gérard et Lambert contestaient les droits du luminaire en question, un " cherquemanage " (vérification des limites d'un domaine ou d'une terre, synonyme cerquemenage), fait par la cour d'Amay a prouvé leur existence. Un accord s'ensuit, Gérard et Lambert de Rorive payeront au luminaire de Saint-Georges-en-Rioul, 11 1/2 griffons de dédommagement pour frais encourus, ils disposeront des biens situés à Rorive à condition qu'ils paient les redevances au chapitre Saint-Lambert auxquels ils appartiennent et la rente d'un muid d'épeautre qui revient au luminaire Saint-Georges-en-Rioul. 13 mars 1434.
15. 27 avril 1438.
16. 16 mars 1444.
17. Cour jurée des biens appartenant au luminaire de l'église Saint-Georges-en-Rioul. Pour faute de paiement d'un cens annuel de 22 sous 3 derniers, Lambert Jordan mambour de l'église a obtenu de la cour de Huy Grande au nom du luminaire, la saisine d'une maison, cortil et assiese " avec des aisemances et appendices " située " sour le rivaige de Meuse qui tint à Noefmoustier en faubour delle ville de Huy " où habite Johanchoule, fils de Clar de Pontier le peisseur, et d'autre part, aux successeurs de Jehan de Bovegnistier ; Johanchoule, Martien et les successeurs de Johan de Bovegnistier " sont tous chiaus qui a diere y avaient par loy ". Johan de Tombeur, bourgeois de Huy, comme héritier de Johan de Bovegnistier, purge la saisine et obtient de la cour jurée la " vesture " du bien décrit plutôt moyennant la promesse de payer, chaque année, les 22 sous 3 deniers de cens. 17 février 1451.
18. Cour jurée de l'église Saint-Georges-en-Rioul. Antoine Cortois " le pescheur ", bourgeois de Huy, en tant que plus proche parent de feu Lambert Jordan, fait relief, devant la cour jurée, d'un " cortil

(...) gisant en dehors del porte de Ryoul ", pour lequel lui et ses héritiers payeront au curé de l'église Saint-Georges-en-Rioul et à ses successeurs un mark de cens de Huy héritable, une moitié à la Saint-Jean-Baptiste et l'autre à la Noël. 25 janvier 1507.
19. 25 avril 1539.

Non consultable

- 2 " Rendage " pour un bail de 9 ans de plusieurs pièces de terres appartenant à l'autel Sainte-Catherine et Sainte-Madeleine et situées à Fize-Fontaine. [sd].
1 pièce
- 3 Documents relatifs au cantuaire de Warnant " érigé en l'église paroissiale Saint-Georges-en-Rioul ". 1515-1696.
1 chemise